

# benefit



**suva**

Mieux qu'une assurance



01 // La clé du bonheur: d'après le chercheur Bruno S. Frey, les personnes vivant à deux ou en famille sont plus heureuses.




**A quoi tient le bonheur?**

Chères lectrices, chers lecteurs,

Qu'est-ce que le bonheur? Une famille en bonne santé, la garantie de l'emploi, la prospérité, voire l'oisiveté? Souvent, nous nous attachons à rechercher les bons côtés de la civilisation, qu'il s'agisse de produits de luxe ou de la considération de la société. Or ces agréments nous rendent-ils plus heureux pour autant?

Ce nouveau numéro de «benefit» examine ce qui rend les travailleurs heureux et comment les entreprises y contribuent. Bruno S. Frey, un spécialiste de la question, sait que le bonheur est souvent recherché à la mauvaise adresse. Néanmoins, tout le monde s'accorde sur un point: les collaborateurs heureux sont plus productifs. Rendez-vous à la page 4 pour plus de détails.

Pas question en revanche pour les employeurs et les salariés de s'en remettre au petit bonheur en matière de prévention des accidents. En Suisse, plus de dix personnes par an perdent la vie lors des travaux de maintenance sur des machines et des installations techniques. Et un tiers des accidents professionnels mortels ou provoquant une invalidité grave se produisent sur les chantiers. La Suva a donc lancé une campagne de prévention sur cette activité à risque majeur qu'est la maintenance (page 12). Et des associations du secteur de la planification et des secteurs principal et secondaire de la construction ainsi que des syndicats et plus de 30 entreprises individuelles ont signé une Charte de la sécurité. Elle consacre le droit pour les ouvriers de dire stop en cas de danger et de ne reprendre leur activité qu'une fois ce danger écarté afin de pouvoir rentrer chez eux indemnes au terme de leur journée de travail (page 18).

Voici pour terminer une offre nouvelle: vous avez désormais le loisir d'entendre, et non plus seulement de lire, une sélection d'articles de «benefit», par exemple en vous rendant à votre travail. Vous les reconnaîtrez à ce signe: . Rejoignez-nous en page 23 pour en savoir plus.

**Gabriela Hübscher**



**Heureux au travail:** flexibilité, compétences adaptées et accès à la formation complémentaire font partie des critères qui rendent heureux. «benefit» a interrogé des travailleurs et des employeurs assurés auprès de la Suva.



**Plus de violence:** selon une étude de la Suva, environ 16000 personnes ont dû consulter en 2009 un médecin à la suite d'un acte violent. Les hommes de moins de 24 ans sont particulièrement touchés. Les agressions ont lieu principalement le week-end, après minuit.



**Aider les sinistrés:** Urs Rupper se rend régulièrement dans les zones de crise avec le Corps d'aide en cas de catastrophe. Il sauve des victimes de tremblements de terre ou distribue du matériel de secours. En Suisse, il travaille comme chef de projet chez Andritz Hydro.

**03 Editorial // Sommaire**

**04 Reportage**

Le dialogue rend heureux et productif

**10 Focus**

S'informer rapidement à l'écran

**11 Actualités**

Maintenir les primes à un bas niveau

**12 Maintenance? Arrêtez la machine!**

**13 Nouvel ambassadeur de la sécurité au travail**

**14 Remaniement de l'OTConst**

Nouveau financement hospitalier

Mise en réseau des connaissances

Moins de travail lors des comptes annuels

**15 La Suva s'engage en faveur du handisport**

Recrudescence de la violence juvénile

**16 Couverture d'assurance et libre circulation des personnes**

**17 Concours**

**18 Bravo**

**19 Bravo // A propos ...**

**20 Portrait**

**22 Service**

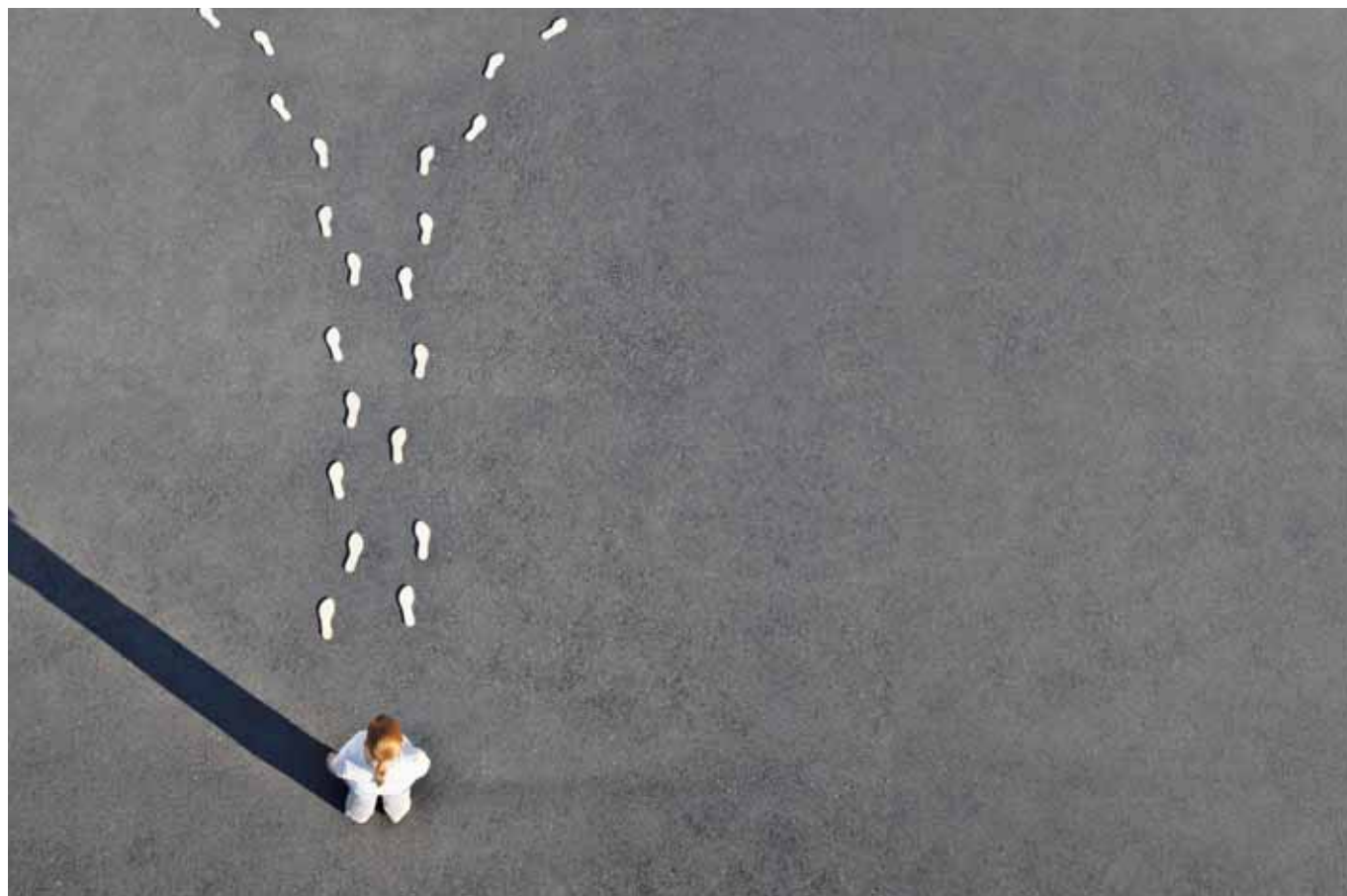
**24 A suivre ...**

////////////////

# Le dialogue rend heureux et productif

Texte: Gabriela Hübscher, Nadia Gendre Dubois // Images: Gettyimages

Qu'est-ce qui rend les travailleurs heureux? Les collaborateurs heureux sont-ils plus productifs? «benefit» a mené l'enquête. Le chercheur sur le bonheur Bruno S. Frey connaît l'influence d'une bonne prévention sur le bonheur.



«Qu'est-ce qui rend heureux?» Le magazine des consommateurs «Beobachter» a mené l'enquête et publié plusieurs sondages. Conclusion: c'est avant tout la vie privée qui rend les Suisses heureux. Le travail, encore considéré comme le facteur de bonheur numéro un en 2003, a dévalué en 2009, pendant la crise. Le baromètre de satisfaction doit être pris au sérieux, en particulier par les employeurs.

### Haut degré d'identification à l'entreprise

Daniel Obrist, responsable des services auprès du fabricant d'accessoires de cuisine Kuhn Rikon, en est convaincu. En 2009, l'entreprise a obtenu le label Friendly Work Space de Promotion Santé Suisse, puis le Prix zurichois pour la promotion de la santé en entreprise en 2010. «Nous mettons tout en œuvre pour offrir à nos collaborateurs un cadre agréable et sain», explique Daniel Obrist. Plusieurs modèles de temps de travail tiennent compte des besoins personnels des travailleurs. Non seulement les collaborateurs de l'administration, mais aussi ceux du montage ou des mères élevant seules leurs enfants en profitent. La communication ouverte de l'entreprise Kuhn Rikon doit permettre aux collaborateurs de comprendre le sens de leur travail. Les cadres suivent régulièrement des perfectionnements sur le style de conduite et des cours dans le domaine de l'ergonomie ou du port de charges lourdes. Les activités sportives et de groupe sont tout aussi importantes. «L'objectif est d'exprimer l'estime que nous portons à l'égard de nos collaborateurs et de créer un bon esprit d'équipe et un haut degré d'identification à l'entreprise», poursuit Daniel Obrist.

### Développement et reconnaissance

L'Institut CRF (Corporate Research Foundation) montre l'importance de ces deux facteurs. «Une activité offrant des chances de développement, de la reconnaissance et la possibilité de fournir un travail utile est considérée comme aussi importante que les relations familiales, les amis ou la sexualité», déclare Véronique Thierry, cheffe de projet CRF pour la Suisse. L'Institut CRF est une organisation indépendante responsable des projets «Top

## Ne misez pas seulement sur la chance

Employeurs et travailleurs ont tendance à largement sous-estimer les principaux risques d'accidents du travail et à ne pas respecter les règles de sécurité, avec pour conséquence près de 180 000 accidents professionnels, dont 1000 cas d'invalidité et 80 cas de décès déclarés chaque année à la Suva. Et c'est pour cette raison que la Suva et les partenaires sociaux ont formulé des règles vitales pour la branche du bâtiment (p. 18), le secteur forestier (p. 22) et la maintenance (p. 12). Il ne s'agit pas de nouvelles règles, mais plutôt d'une synthèse et d'une hiérarchisation des priorités, comme les huit règles vitales élaborées pour la branche du bâtiment. L'adjectif «vital» doit être compris dans son sens littéral. La stricte observation de quelques règles de base préconisées permet d'éviter de nombreux accidents et de sauver des vies. Miser sur la chance n'est pas une bonne solution. Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie. En cas de menace pour la vie et la santé, c'est-à-dire lorsque les règles vitales ne sont pas respectées, il faut immédiatement stopper les travaux, éliminer les situations dangereuses ou aviser son supérieur. Les travaux peuvent reprendre uniquement lorsque la sécurité a été rétablie.

**Actuellement, la Suva élabore des règles vitales pour d'autres branches et thèmes.**  
[www.suva.ch/vision250vies](http://www.suva.ch/vision250vies)

01 // Les travailleurs souhaitent pouvoir prendre des décisions ou être au moins impliqués dans le processus décisionnel.

Employers» qui, en Suisse aussi, décerne chaque année le label du meilleur employeur. L'Institut veut inciter les entreprises à être d'excellents employeurs en proposant des perspectives comparatives dans le domaine de la politique du personnel.

### La productivité passe par le bonheur

Les résultats de la recherche menée par l'Institut montrent que des mesures telles que la flexibilité ou les possibilités de perfectionnement, primordiales pour les employeurs détenteurs du label «Top Employers», constituent des facteurs de bonheur décisifs: les collaborateurs s'épa-

nouissent dans leur travail et y trouvent un sens. «Ils veulent comprendre la relation entre ce qu'ils font et les résultats», ajoute Véronique Thierry.

De nombreuses études internationales attestent également que les collaborateurs heureux sont plus productifs. En effet, «en créant une ambiance de travail dans laquelle les collaborateurs sont heureux et satisfaits, l'employeur crée également un cadre favorable à la productivité.»

### Solutions rapides

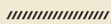
Melchior Zürcher, responsable production et logistique auprès de l'entreprise de fabrication de pompes Biral SA, pense que si les collaborateurs sont contents, ils sont moins souvent malades et donc davantage présents. Selon lui, le secret du bonheur et de la productivité est relativement simple: «Il est essentiel que les collaborateurs aient un travail qui les satisfasse, qu'ils aient assez à faire tout en n'étant pas submergés, qu'ils soient impliqués dans les décisions et qu'ils puissent faire preuve d'initiative». Aussi, Melchior Zürcher s'efforce d'avoir en permanence suffisamment de personnel à disposition. La communication aussi est importante. «Les collaborateurs ont le droit de dire ce qu'ils pensent». Si l'un d'eux n'est pas content, Melchior Zürcher essaie de réagir rapidement afin d'éviter la démotivation.

L'an dernier, l'entreprise Biral SA de Münsingen a obtenu, parmi les 25 meilleurs employeurs de Suisse, la première place lors du prix «Cash Arbeitgeber Award 2010».

### Vie professionnelle et famille

Chez le numéro un mondial des arômes et parfums Givaudan à Vernier, la conciliation entre vie professionnelle et familiale est une priorité: «Nos collaborateurs peuvent travailler à temps partiel ou un jour par semaine depuis la maison», explique Gérard Gandillon, responsable environnement, hygiène, sécurité et développement durable. Actuellement, la création d'une crèche est également en discussion.

En cas de conflits, les collaborateurs peuvent s'adresser à un groupe de confiance composé de collaborateurs formés. Ce groupe assure le suivi des conflits dès leur apparition et apporte son soutien afin de trouver des solutions durables. «Nous sommes convaincus que les collaborateurs heureux gèrent mieux le stress et sont aussi prêts à s'investir davantage pour l'entreprise», poursuit Gérard Gandillon. Le faible taux de fluctuation lui donne raison. L'ancienneté moyenne des collaborateurs est de quinze ans.



## Conseils et labels

### Gestion de la santé dans l'entreprise

Informations de la Suva sur la santé dans l'entreprise, offres de formation continue, autocontrôle et conseils sur [www.suva.ch/promo-sante](http://www.suva.ch/promo-sante). Contact: [betriebliche.gesundheitsfoerderung@suva.ch](mailto:betriebliche.gesundheitsfoerderung@suva.ch) ou 041 419 62 47.

### «Friendly Work Space»

Responsable: Promotion Santé Suisse  
Contact: Catherine Züllig,  
[catherine.zuellig@promotionsante.ch](mailto:catherine.zuellig@promotionsante.ch)  
Site Internet: [www.promotionsante.ch/label](http://www.promotionsante.ch/label)

### «Swiss Arbeitgeber Award» (anciennement cash Arbeitgeber Award)

Responsable: icommit  
Partenaire: Union patronale suisse, magazine économique Bilan, GfK Switzerland SA  
Contact: Sven Bühler,  
[welcome@swissarbeitgeberaward.ch](mailto:welcome@swissarbeitgeberaward.ch)  
Site Internet: [www.swissarbeitgeberaward.ch](http://www.swissarbeitgeberaward.ch)

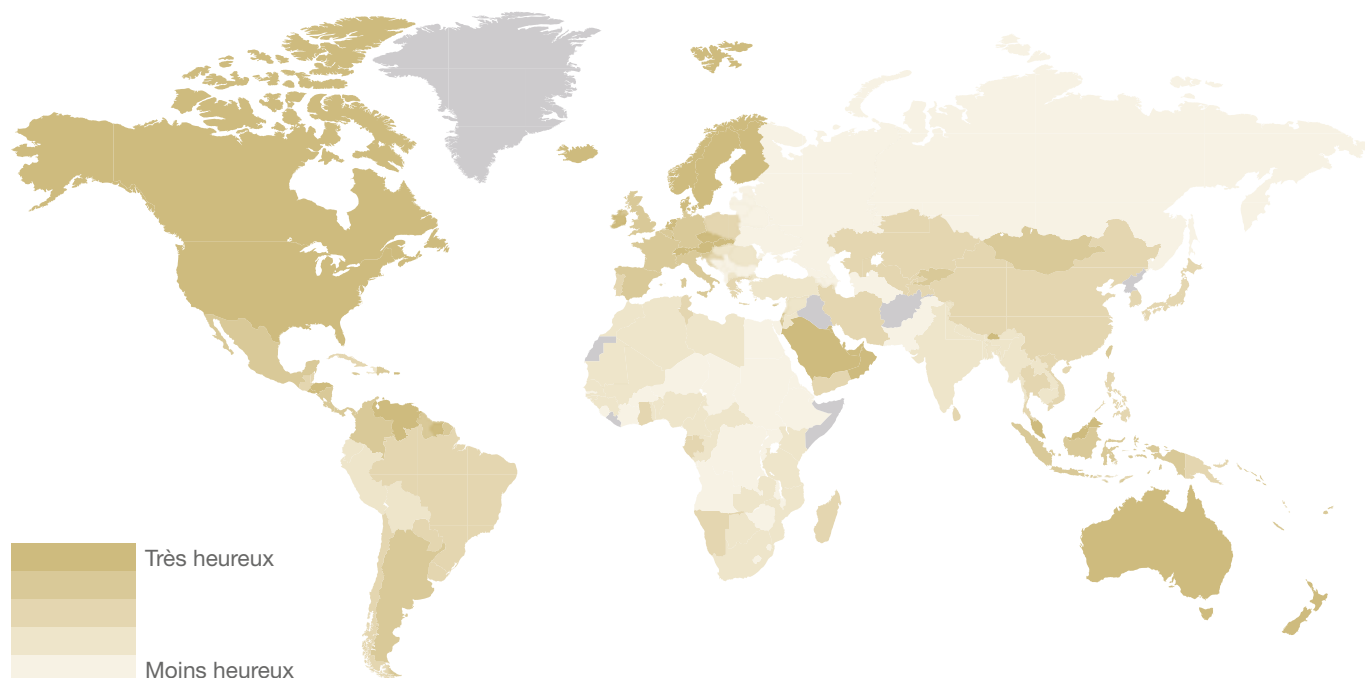
### «Top Employers Schweiz/Suisse»

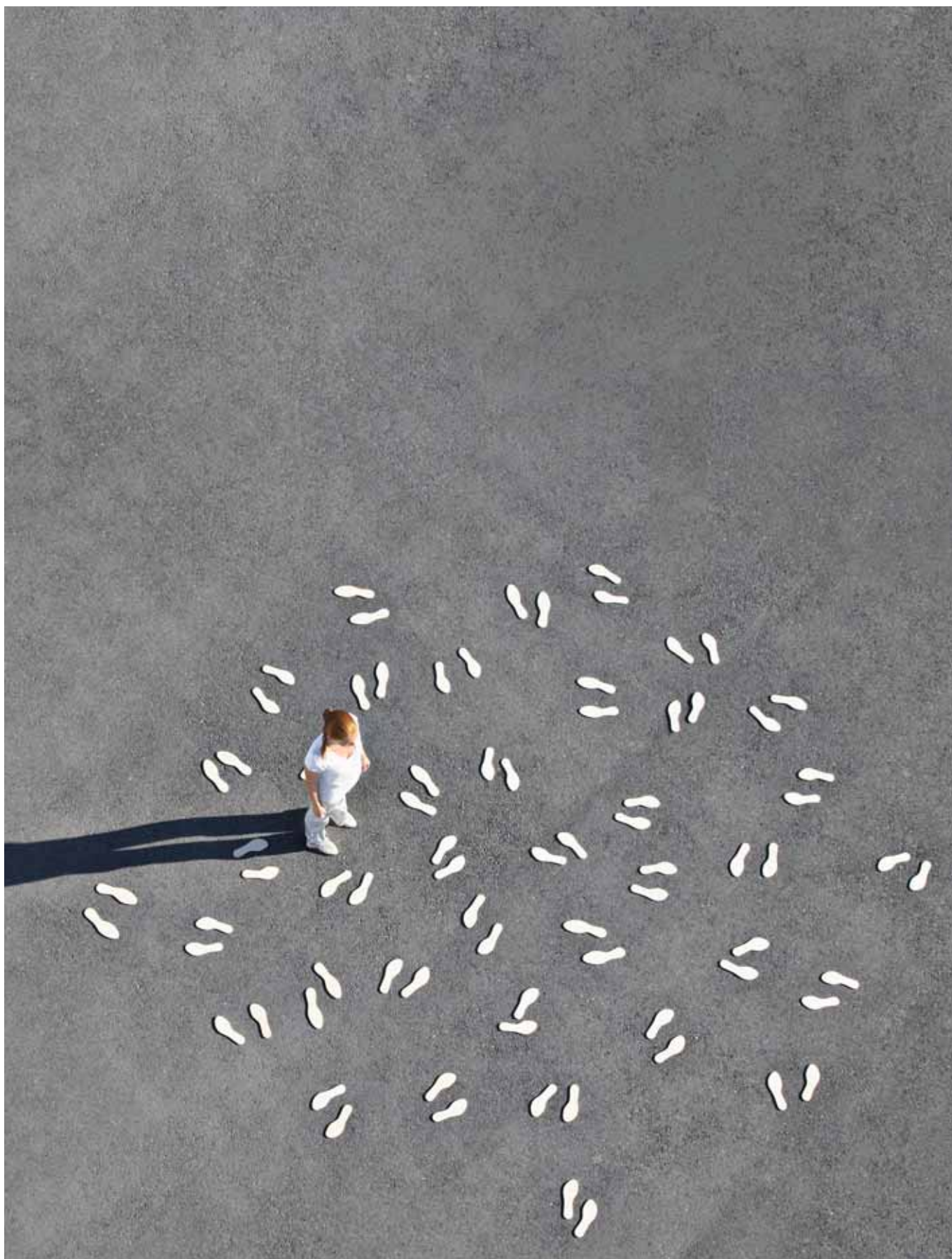
Responsable: Corporate Reserach Foundation (CRF)  
Contact: Véronique Thierry, [veronique.thierry@crf.com](mailto:veronique.thierry@crf.com)  
Site Internet: [www.topemployers.ch](http://www.topemployers.ch)

////////////////////

## Les Suisses sont heureux

En 2006, dans l'étude scientifique intitulée «Satisfaction with Life Index», la première carte du monde du bonheur a été établie. Elle illustre le bien-être subjectif dans les différents pays. La Suisse occupe le 2<sup>e</sup> rang, suivie par l'Autriche (3<sup>e</sup>), l'Australie (8<sup>e</sup>), les Etats-Unis (23<sup>e</sup>), l'Allemagne (35<sup>e</sup>), l'Italie (50<sup>e</sup>) et la France (62<sup>e</sup>). La «nation la plus heureuse» est le Danemark. La santé et la formation ont une grande influence. Les sondages menés dans les pays industrialisés mettent en évidence que les personnes interrogées attendent de la politique qu'elle leur apporte davantage de bonheur plutôt que de l'aisance seulement. Bien que la sécurité matérielle soit importante, les autres aspects ne doivent pas pour autant passer à la trappe. // **hga**







### Le salaire est-il important?

Le salaire n'est pas vraiment un sujet de préoccupation pour Givaudan. Selon Gérard Gandillon, les salaires de l'industrie chimique sont en principe légèrement supérieurs à la moyenne, ce qui permet aux employés d'en profiter pour se faire plaisir de temps en temps. De son côté, Melchior Zürcher pense que le bonheur ne dépend pas du salaire. «Chez nous, les salaires ne sont ni les plus élevés ni les plus bas.» Chaque collaborateur profite du bénéfice lorsque les affaires vont bien. «Si tel n'était pas le cas, le salaire serait peut-être sujet à discussion.»

### La bonne ambiance

Christian Ingold, 39 ans, collaborateur de l'entreprise Biral SA, estime que malgré l'importance du salaire, ce n'est pas l'élément central. A son avis, il faut qu'il soit équitable au sein de l'entreprise. Actif dans le domaine de la préparation du travail pour la planification et la conduite de la production, il veut savoir ce qui se passe. «J'apprécie de connaître la stratégie et de savoir ce que nous faisons a un sens. Je ne veux pas seulement être mis devant le fait accompli.» L'aspect le plus important reste la bonne entente entre les collègues.

Spécialiste des achats chez Kuhn Rikon, Sibylle Wyss partage cet avis. Elle est très sensible à la reconnaissance et à l'estime portée par les supérieurs et les collègues lorsqu'une prestation exceptionnelle est fournie. Elle considère aussi la bonne ambiance d'équipe comme un critère important pour être heureuse au travail. «J'apprécie de pouvoir rire de temps en temps.»

### Priorité aux collaborateurs heureux

Les cadres doivent-ils se concentrer sur les collaborateurs satisfaits ou insatisfaits? Voilà une des nombreuses questions que se pose la psychologie positive, discipline qui sonde les secrets de la bonne qualité de vie des personnes en bonne santé. «Pour l'entreprise, il est important que les cadres ne s'intéressent pas uniquement aux collaborateurs démotivés ou cyniques, mais aussi à ceux qui sont heureux et satisfaits», déclare Véronique Thierry, cheffe de projet à l'institut CRF. Les résultats de la recherche ont aussi révélé qu'un ou deux collaborateurs heureux peuvent avoir une influence positive sur toute une équipe.

02 // Les bonnes relations entre collègues contribuent de manière décisive au bien-être au travail. Les activités sociales proposées par les entreprises renforcent la cohésion.

////////////////

## Nous avons voulu savoir

L'économiste zurichois Bruno S. Frey fait partie des plus grands chercheurs sur le bonheur. Nous vous proposons un tour d'horizon des facteurs de bonheur et du rôle que joue la Suva.

### Qu'est-ce qui rend les gens heureux?

Bruno S. Frey: la personnalité, la sécurité économique et la santé sont des aspects importants. En même temps, l'intégration sociale doit être garantie. Les personnes qui ont de bonnes relations sociales et une vie de famille accomplie sont plus heureuses.

### Les gens savent-ils ce qui les rend heureux?

Pas entièrement. Beaucoup recherchent le bonheur dans le bien-être matériel et accordent trop peu d'importance aux relations.

### Le bonheur signifie-t-il nécessairement l'absence de malheur?

Personne n'est heureux en permanence. Il y a des hauts et des bas. Les grandes épreuves telles que la perte de son travail ou un accident grave rendent les personnes malheureuses.

### Ce qui veut dire que la Suva, en luttant contre les accidents, contribue elle aussi au bonheur?

Bien sûr. La santé est un critère important. Le travail de prévention de la Suva, en luttant contre les accidents, est une précieuse contribution au bonheur des personnes concernées.

### Dans quelle mesure le travail contribue-t-il au bonheur?

Le travail y contribue énormément. Les personnes deviennent vite malheureuses si leur travail ne leur plaît pas.

### Les travailleurs heureux sont-ils plus productifs?

Oui, en particulier les travailleurs qualifiés, qui doivent faire preuve d'initiative. Les personnes heureuses sont plus ouvertes et plus optimistes. Elles prennent les choses en main.

### En comparaison internationale, les Suisses sont très heureux.

#### Pour quelle raison?

Dans la plupart des sondages, la Suisse occupe le second rang derrière le Danemark. D'une part, les Suisses bénéficient d'une certaine aisance matérielle et d'autre part, les conditions sociales contribuent fortement au bonheur. La politique joue elle aussi un rôle important: les décisions décentralisées prises dans les cantons et les communes et la démocratie directe sont des éléments déterminants. // hga

////////////////

«Glück – Die Sicht der Ökonomie» de Bruno S. Frey et Claudia Frey Marti, Rüegger Verlag, Zurich, mars 2010

# S'informer rapidement à l'écran

Grâce aux réseaux sociaux, les assurés peuvent trouver rapidement des informations sur la Suva.



01 // Tous les films de sensibilisation et de formation ainsi que les spots TV sont disponibles sur YouTube.

Les internautes en quête d'informations utilisent en priorité les moteurs de recherche, mais aussi les réseaux sociaux. Aussi, la Suva publie-t-elle des informations sur l'assurance, la prévention et la réadaptation sur différentes plateformes. Les utilisateurs pouvant s'abonner à ces canaux, ils reçoivent en permanence des informations à jour.

## **www.facebook.com/suvasuisse**

Sur Facebook, le plus grand réseau social du moment, la Suva publie des informations actuelles sur les campagnes en cours, des annonces et des photos de divers événements, des informations spécifiques pour toutes les branches, des renvois à des articles du magazine des clients et de la Newsletter, ainsi que des communiqués de presse. En cliquant sur le bouton «J'aime», les utilisateurs restent informés et reçoivent régulièrement des informations actuelles sur la Suva. Vous pouvez également laisser des messages sur le mur.

## **www.youtube.com/user/suvasuisse**

YouTube est la plus grande plateforme vidéo en ligne. Les utilisateurs peuvent y visionner gratuitement des clips

vidéo, dont ceux de la Suva. Le canal Suva contient tous les films de prévention, de sensibilisation et de formation de la Suva, ainsi que les spots TV. Vous pouvez vous abonner à ce canal.

## **www.slideshare.net/Suva\_Dokumentation**

A l'échelle mondiale, Slideshare est la plus grande plateforme Internet d'accès aux présentations et publications. Sur cette plateforme, la Suva met à la disposition des utilisateurs les présentations, brochures et fiches thématiques actuelles sur la prévention, l'assurance et la réadaptation. Cliquez sur le champ «Follow» pour recevoir régulièrement des informations à jour.

## **www.suva.ch**

Le site Internet de la Suva contient toutes les informations utiles sur la prévention, l'assurance et les accidents, ainsi que les différents services et les publications. // hga

# Maintenir les primes à un bas niveau

**Le risque est le critère principal pour déterminer les primes. Les entreprises dont le risque d'accident est élevé paient davantage de primes d'assurance-accidents que celles dont le risque est faible. Malgré cette différence, chaque entreprise peut influencer sur les primes. En effet, connaître le risque permet de prévenir les accidents.**

Le risque et les coûts des accidents jouent un rôle essentiel dans la détermination des primes. Un exemple: comme les coûts des accidents et les risques sont très élevés dans le secteur forestier, les entreprises forestières paient des primes d'assurance-accidents plus élevées que celles de l'industrie chimique. Dans le système de la prime de base, qui s'applique aux petites entreprises, les coûts des accidents sont supportés à part égale par toutes les entreprises assurées. La Suva applique le système de bonus-malus pour les entreprises de taille moyenne et la tarification empirique pour les grandes entreprises. Dans ces deux systèmes, le nombre de cas de chaque entreprise sert de base à la détermination des primes.

## Avantages de la prévention

Indépendamment du système tarifaire, toutes les entreprises peuvent contribuer à maintenir les primes à un bas niveau. Cependant, les dangers et les risques de l'entreprise doivent être connus (voir rubrique «Déterminez les dangers dans votre entreprise»). Il s'agit de la seule manière efficace de prévenir les accidents. Si toute une branche engendre moins de coûts, le taux de base de l'ensemble de la branche est réduit.

## Conseils pour économiser

Les accidents ont de lourdes conséquences financières. Surtout, n'oubliez pas de les déclarer immédiatement. Cette démarche peut s'avérer décisive en cas de blessures graves. Plus l'employeur peut assumer promptement le suivi de l'assuré après un accident, plus les

chances de réinsertion sont grandes. Le suivi correct et la réinsertion rapide ont non seulement un effet positif sur la santé de la personne accidentée, mais permettent aussi de réaliser des économies. Les coûts peuvent être réduits considérablement (voir encadré «Accidents graves: conseils pour les em-

ployeurs»). Les économies réalisées profitent à tous les assurés, puisque la Suva restitue ses excédents sous la forme de primes plus basses. En 2012, elle rétrocédera ainsi 275 millions de francs, ce qui correspond à un abaissement des primes d'environ 7 %. // hec

### Informations complémentaires

Internet

[www.primes-justes.ch](http://www.primes-justes.ch)

Brochures ([www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f))

[Détermination des primes](#)

Assurance contre les accidents professionnels et non professionnels (réf. 2736.f)

[Système de bonus-malus SBM 03.](#)

Assurance contre les accidents professionnels (réf. 2846.f)

[Système de bonus-malus SBM 07.](#)

Assurance contre les accidents non professionnels (réf. 2868.f)

[Tarification empirique TE 03](#)

pour les grandes entreprises de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels (réf. 2852.f)

### Déterminez les dangers dans votre entreprise

Sur [www.suva.ch/determination-des-dangers](http://www.suva.ch/determination-des-dangers), vous trouverez une liste des principales publications pour la détermination des dangers dans votre classe de risque, ainsi que les interlocuteurs de chacune d'entre elles.

Sur [www.suva.ch/msst5](http://www.suva.ch/msst5), vous trouverez des informations et des outils vous aidant à mettre en œuvre et à documenter un système de sécurité.

Sur [www.ssu.ch](http://www.ssu.ch) > Nouveaux chiffres > Chiffres pour la branche > Effectif Suva selon les classes de primes, vous trouverez les statistiques des différentes classes de risque.

Sur [www.suva.ch/listes-de-contrôle](http://www.suva.ch/listes-de-contrôle), vous trouverez les listes de contrôle par branche pour la détermination des dangers.

## Accident graves: conseils pour les employeurs

- Annoncez l'accident le plus vite possible à la Suva.
- Réagissez au plus vite en contactant directement la personne accidentée.
- Rendez-lui visite et entretenez-vous dès que possible avec elle de son retour.
- Déterminez les différentes étapes de la réinsertion en accord avec l'intéressé.
- Faites participer l'entourage du collaborateur convalescent.

Vous trouverez de plus amples informations sur [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f) dans la brochure «Réinsertion des personnes accidentées» (réf. 2834.f).



# Maintenance? Arrêtez la machine!



**En Suisse, une dizaine de personnes par an perdent la vie dans le cadre de la maintenance. La Suva lance une campagne de prévention axée sur les risques rencontrés dans la pratique et propose des moyens d'action attrayants pour les entreprises.**

Vous est-il déjà arrivé de vous blesser en «bricolant» chez vous? Les accidents qui se produisent dans le cadre de la maintenance des installations de production sont souvent nettement plus graves. De nombreux travailleurs y perdent la vie ou restent invalides pour le restant de leurs jours.

## Dangers multiples

Xaver Bühlmann, chef de la campagne «Maintenance sûre», décrit un cas typique: «Le danger est particulièrement important en cas de panne de production. Chaque minute coûte cher, c'est la panique, on improvise, on prend des risques.»

Xaver Bühlmann et son équipe ont analysé un grand nombre d'accidents. Ils ont constaté que les dangers concernant la maintenance sont très variés et recouvrent l'ensemble des aspects de la sécurité au travail (voir encadré).

## Huit règles vitales

La campagne Suva repose sur «huit règles vitales» destinées aux opérateurs de maintenance et à leurs supérieurs. Malgré la diversité des dangers, la Suva s'est fixé pour but de formuler des règles de comportement simples et pratiques. Les messages-clés sont les suivants:

- planifiez soigneusement les travaux de maintenance et n'improvisez jamais en cours d'intervention; en cas d'imprévu, stoppez le travail et réfléchissez aux précautions à prendre pour assurer votre sécurité

- vérifiez que la machine est arrêtée avant chaque intervention; sécurisez-la au moyen de votre cadenas personnel afin qu'elle ne puisse pas être remise en marche de manière fortuite
- éliminez les dangers pouvant provenir d'une source d'énergie résiduelle; tenez compte du fait que, par exemple, après avoir arrêté une machine, la pression présente dans le système hydraulique est maintenue et peut diminuer brutalement durant les travaux, ce qui peut entraîner l'abaissement d'un élément risquant d'écraser l'opérateur de maintenance

## Appel au personnel d'encadrement

Quelles sont les causes profondes des accidents de maintenance? Xaver Bühlmann récapitule quelques points importants:

- manque de planification et de préparation du travail
- absence d'instruction des collaborateurs
- stress et urgence
- absence de contrôle et d'application des règles de sécurité
- absence de dispositifs de marche particulière
- dispositifs de protection manipulés

Principaux dangers relatifs à la maintenance	> Règles vitales
Manque d'organisation du travail	1 Planifier soigneusement les travaux de maintenance. 2 Ne pas improviser!
Dangers mécaniques (par ex. opérateur coincé, écrasé par une charge)	3 Arrêter et sécuriser l'installation! 4 Neutraliser les énergies résiduelles.
Chutes	5 Prévenir les risques de chute.
Electricité	6 Confier les travaux électriques à des pros.
Atmosphère dangereuse (incendie, explosion, intoxication, asphyxie)	7 Prévenir les incendies et les explosions. 8 Utiliser un ventilateur d'extraction dans les locaux exigus.

Dans ce contexte, le personnel d'encadrement joue un rôle primordial: la maintenance doit être confiée à des spécialistes qui connaissent les machines et leurs dangers. «En général, le personnel de production n'est pas formé pour le dépannage», rappelle Xaver Bühlmann. «C'est un travail de pros.»

### Stratégie de prévention ciblée

La campagne «Maintenance sûre» s'inscrit dans le cadre de la «Vision 250 vies» de la Suva. Son but: obtenir une réduction de moitié du nombre des accidents professionnels graves dans les dix prochaines années. Moins d'accidents, cela signifie moins de pertes de production et une baisse du coût des accidents... des économies que la Suva redistribue aux entreprises sous la forme de primes d'assurance plus basses.

La Suva a lancé sa campagne le 20 octobre 2011, lors de la Journée suisse de la sécurité au travail (JSST). Cette rencontre a bénéficié d'une excellente audience, preuve s'il en est que de nombreuses entreprises prennent au sérieux le sujet de la maintenance. // hat

www.suva.ch/maintenance  
www.suva.ch/podcast-f

## Offre de la Suva

**La Suva propose de nombreux moyens d'action et d'information sur le thème de la sécurité lors des opérations de maintenance. Ils vous permettront d'analyser la question en détail, et de mieux pouvoir former et sensibiliser vos collaborateurs. Vous trouverez la liste complète à la page 22.**

# Nouvel ambassadeur de la sécurité au travail

### Le mannequin «Risky» subit de graves accidents au service de la prévention.

Il est le nouvel ambassadeur de la Suva pour la sécurité au travail: le mannequin «Risky» a fait sa première apparition dans le nouveau spot TV de la Suva. En travaillant sur un toit, il fait un pas en arrière et tombe dans le vide, car le bord n'est pas sécurisé. Cet accident aurait pu être évité si les travaux avaient été interrompus, ainsi qu'ils auraient dû l'être. Contrairement aux hommes, «Risky» est à même d'assumer les conséquences de telles erreurs et nous rend conscients du danger. Il veut ainsi nous inciter à ne jamais travailler lorsque les exigences de sécurité ne sont pas remplies.

«Risky» n'apparaît pas seulement à la télévision. On le voit aussi sur des affiches où il se fait prendre dans une machine ou renverser par une pelle mécanique. Depuis la mi-septembre, «Risky» est au centre de la communication des nouvelles campagnes de prévention «Vision 250 vies» et «Amiante».

«Vision 250 vies» a pour objectif de

réduire de moitié les accidents professionnels graves en Suisse durant les dix prochaines années. Le message est

clair: «En cas de danger, stoppez les travaux. Pensez à votre famille.»

La mission de «Risky» consistera en une vaste sensibilisation aux risques d'accidents dans l'industrie et la construction. «Risky» fera également son apparition

dans le cadre de mesures spécifiques liées à l'amiante. Vous pourrez aussi le rencontrer sur les chantiers où il va promouvoir les «règles vitales» de la Suva.

«Risky» n'est pas un homme, mais il fait appel à nos sentiments humains. Dans les spots TV, il tombe d'un toit pour atterrir au milieu d'une fête ou dans son jardin. Il nous fait prendre conscience du fait qu'un accident affecte toujours

l'entourage. Travailler en sécurité signifie par conséquent protéger ses proches. // afe

www.suva.ch/vision250vies  
www.suva.ch/amiante



## Remaniement de l'OTConst

L'ordonnance sur les travaux de construction remaniée est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Les modifications apportées concernent le chapitre 3, «Travaux exécutés sur les toits»: désormais, des mesures doivent être prises de façon générale pour éviter les chutes à partir d'une hauteur de chute de 3 m. Il faut utiliser des filets de sécurité ou des échafaudages de retenue à partir d'une hauteur de chute de 3 m pour éviter les chutes à l'intérieur du bâtiment. Enfin, les dispositions concernant les travaux de ramonage sont réglées dans le chapitre 8a, «Installations thermiques et cheminées d'usine», l'ordonnance de 1963 ayant été abrogée. // s5d

[www.suva.ch/otconst](http://www.suva.ch/otconst)

//////////



## Nouveau financement hospitalier

Les forfaits par cas pour les prestations hospitalières stationnaires seront introduits au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Chaque séjour à l'hôpital sera indemnisé à titre forfaitaire sur la base du diagnostic et du traitement. Jusqu'à présent, les traitements hospitaliers en Suisse étaient décomptés différemment selon les hôpitaux. Avec les forfaits par cas liés aux prestations, ce ne sont plus des forfaits journaliers qui sont imputés, mais les prestations médicales effectives. Cette nouvelle procédure permet d'améliorer la transparence et la comparabilité.

Pour les assurés de la Suva, le nouveau système tarifaire n'implique aucun

changement. La Suva a déjà conclu des conventions de forfaits par cas avec une centaine d'hôpitaux. Les patients de la Suva continueront de bénéficier de soins médicaux de qualité. Les changements du système d'indemnisation peuvent entraîner une hausse des frais de traitement. «Actuellement, les conséquences de l'introduction des forfaits par cas sont encore difficiles à évaluer, mais la Suva met tout en œuvre pour atténuer la hausse des coûts afin que les primes demeurent stables», explique Felix Weber, membre de la Direction et chef du département prestations d'assurance et réadaptation. Actuellement, des mesures efficaces permettent déjà à la Suva d'agir contre l'augmentation des coûts dans le domaine de la santé. Le contrôle systématique des factures et les conseils sur l'application des tarifs ont déjà permis de réaliser des économies substantielles. Il est en effet fréquent que des factures inexactes soient établies par manque de connaissances ou par inattention. La Suva met à la disposition des fournisseurs de prestations des formulaires de facturation uniformes et des logiciels spécifiques, convient des tarifs avec les médecins, les hôpitaux et les thérapeutes et lutte systématiquement contre la fraude à l'assurance. Grâce à ces mesures, la Suva économise une centaine de millions de francs par an. Par ailleurs, le suivi personnalisé et la réinsertion professionnelle rapide des victimes d'accidents graves ont permis à la Suva de réduire le nombre de nouvelles rentes et les coûts des rentes au cours de ces dernières années. // hec

Site consacré au nouveau financement hospitalier: [www.swissdr.org/fr](http://www.swissdr.org/fr)

//////////

## Mise en réseau des connaissances

Les spécialistes de la sécurité ont en Suisse un réseau grâce auquel ils peuvent échanger connaissances et expériences: la Société Suisse de Sécurité au Travail (SSST), membre de suissepro. La

SSST réunit des spécialistes qui s'occupent dans le cadre de leurs activités professionnelles de promouvoir la sécurité et la protection de la santé au travail.

La société a récemment accueilli son millième membre. La SSST représente les intérêts de ses membres face aux organisations économiques et au législateur. Elle mène en outre avec la Suva, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), des entretiens stratégiques sur les questions et les campagnes en matière de prévention. Afin de pouvoir justifier d'un haut niveau de formation, ses membres doivent suivre des perfectionnements réguliers. La société leur propose à cet effet des cours à des tarifs réduits. Les problèmes de sécurité font par ailleurs l'objet de discussions au sein de groupes d'expériences, les solutions trouvées profitant à tous. Enfin, la SSST tient un registre de spécialistes MSST auquel ses membres peuvent également s'inscrire. // hga

[www.ssst.ch](http://www.ssst.ch); [www.suissepro.org](http://www.suissepro.org)

//////////



## Moins de travail lors des comptes annuels

Etablissez vos comptes annuels en toute simplicité en déclarant vos salaires par voie électronique. La Suva vous propose deux instruments: les systèmes de comptabilité salariale certifiés swissdec vous permettent de transmettre vos données à la Suva et aux autres destinataires directement à partir de votre programme de

comptabilité salariale. Vous saisissez les salaires chaque jour de paie et les déclarez à la fin de l'année, sans traitement supplémentaire. Les petites entreprises ne sont pas oubliées. Plusieurs concepteurs proposent des systèmes certifiés swissdec simples à utiliser. Vous trouverez la liste sur [www.swissdec.ch/fr/software-hersteller.htm](http://www.swissdec.ch/fr/software-hersteller.htm). Sur [www.suva.ch/fr/lohnbuchhaltungssysteme-suva](http://www.suva.ch/fr/lohnbuchhaltungssysteme-suva), vous trouverez en outre une sélection de logiciels avantageux ou gratuits pour les petites entreprises.

La déclaration de salaires sur le site Internet de la Suva constitue une alternative aux systèmes certifiés swissdec. Connectez-vous avec votre numéro de client sur [www.suva.ch/salaire](http://www.suva.ch/salaire), saisissez toutes les informations nécessaires et téléchargez le décompte annuel LAA ou l'attestation de salaires AVS au format PDF. Il ne vous reste ensuite plus qu'à inscrire le total de la masse salariale. Les avantages de ces deux solutions sont évidents: moins de charges administratives et moins de sources d'erreurs. Faites votre choix et profitez des diverses offres proposées sur [www.suva.ch/salaire](http://www.suva.ch/salaire). // **hec**

[www.suva.ch/waswo/2926.f](http://www.suva.ch/waswo/2926.f)

[www.suva.ch/waswo/3812.f](http://www.suva.ch/waswo/3812.f)

[www.suva.ch/podcast-f](http://www.suva.ch/podcast-f)

## La Suva s'engage en faveur du handisport

Partenaire officiel de la course en fauteuil roulant aux meetings d'athlétisme Weltklasse Zurich et Athletissima Lausanne, la Suva s'engage en faveur de projets visant à soutenir de manière ciblée la réinsertion professionnelle et la réadaptation des personnes accidentées. Les associations de handisport entendent favoriser l'intégration des personnes handicapées, la prévention des maladies subséquentes et l'autonomie des utilisateurs de fauteuils roulants par la pratique d'un sport. A travers son intérêt pour le handisport, la Suva veut montrer que les victimes d'accidents peuvent à nouveau réussir

dans la vie après un événement difficile et que le sport constitue un bon moyen de se réintégrer. // **hga**

[www.suva.ch/sponsoring-fr](http://www.suva.ch/sponsoring-fr)

//////////



## Recrudescence de la violence juvénile

Selon une étude réalisée par la Suva, environ 16 000 personnes ont été victimes en 2009 d'une blessure due à un acte violent ayant nécessité une consultation médicale. L'enquête repose sur les statistiques des accidents qui incluent toutes les personnes assurées à titre obligatoire contre le risque d'accident.

Depuis le milieu des années 1990, les blessures dues à des actes de violence se sont multipliées et touchent plus particulièrement les hommes de moins de 24 ans: en 2009, 1,3% d'entre eux ont été victimes de violences durant leurs loisirs, un chiffre qui a triplé depuis 1995. Chez les jeunes femmes, ce taux s'élève à 0,2%.

Cette forte recrudescence de la violence se limite à l'espace public. Les incidents ont lieu de plus en plus souvent en fin de semaine, dans les grandes villes et après minuit. 70% des actes de violence commis contre les hommes se produisent après minuit contre 50% pour les femmes. Dans l'espace privé, les femmes sont en outre deux fois plus souvent victimes de violences que les hommes. // **hga**

[www.suva.ch/medias](http://www.suva.ch/medias)

//////////

### Impressum

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne  
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28  
[www.suva.ch](http://www.suva.ch); [benefit@suva.ch](mailto:benefit@suva.ch)  
Rédaction: Rahel Röllin (rr2)

Contributions à la présente édition:  
Beat Arnold (arb), rédacteur spécialisé  
Stéphanie Berger (sbj), rédactrice  
Alois Felber (afe), rédacteur spécialisé  
Nadia Gendre Dubois (gnc), rédactrice  
Robert Hartmann (hat), rédacteur spécialisé  
Chantal Heiniger (hec), rédactrice spécialisée  
Désirée Schibig (s5d), rédactrice spécialisée  
Roland Hügi (rh), rédacteur  
Dominik Wunderli, photographe  
Fränzi Meyer (mfc), mise en pages

### Commandes:

Suva, service clientèle  
Case postale, 6002 Lucerne  
Tél. 041 419 58 51, fax 041 419 51 17  
[service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)  
[www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f)  
Reproduction souhaitée avec mention de la source.  
«benefit» paraît quatre fois par année.

Impression avec bilan neutre  
en CO2: [www.myclimate.org/fr](http://www.myclimate.org/fr)

//////////

## Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- **La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.**
- **La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.**
- **Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.**
- **La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.**

//////////

# Couverture d'assurance et libre circulation des personnes

**Que doivent savoir les entreprises suisses qui emploient des ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE (Association européenne de libre-échange) ou envoient des collaborateurs en mission dans l'un de ces pays? L'essentiel en bref sur la libre circulation des personnes et la couverture d'assurance.**

L'accord sur la libre circulation permet aux Suisses de travailler sans autorisation dans les pays de l'UE et de l'AELE. Il est de plus en plus fréquent que des entreprises emploient des ressortissants de l'UE ou que des travailleurs suisses effectuent des missions sur le territoire de l'UE ou de l'AELE. Comment ces personnes sont-elles assurées et à quelles prestations ont-elles droit en cas d'accident professionnel ou non professionnel?

Un exemple: Jean Modèle habite en Suisse, travaille pour une entreprise de construction sise en Suisse et est assuré à titre obligatoire à la Suva. Il travaille temporairement pour son employeur sur un chantier en France. Après avoir glissé sur un toit et être tombé dans le vide, il est hospitalisé en France. Les prestations en espèces, telles que les indemnités journalières, lui sont allouées par la Suva. Par contre, les prestations en nature – traitement ambulatoire ou stationnaire et médicaments – lui sont fournies aux mêmes conditions que s'il était assuré en France bien qu'il soit assuré à la Suva. Pourquoi Jean Modèle ne bénéficie-t-il pas des prestations prévues par la loi suisse sur l'assurance-accidents (LAA)?

## Lieu du traitement

La raison en est l'accord sur la libre circulation entre la Suisse et l'UE ou l'AELE, qui a des répercussions sur la LAA (art.



## Informations complémentaires

Formulaire E 123:  
[www.kvg.org/file/bag/e123\\_f.pdf](http://www.kvg.org/file/bag/e123_f.pdf)

**Brochures**  
 (à commander gratuitement sur [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f))

- Libre circulation des personnes entre l'UE et la CH. Conséquences vis-à-vis de l'assurance-accidents obligatoire en Suisse. Feuillet d'information à l'intention de l'employeur (réf. 2811.f)
- Libre circulation des personnes entre l'UE et la CH. Conséquences vis-à-vis de l'assurance-accidents obligatoire en Suisse. Feuillet d'information à l'intention de l'employé (réf. 2820.f)

115a). En vertu de cet accord, un travailleur est soumis aux dispositions légales de l'Etat dans lequel il exerce momentanément son activité. Jean Modèle ayant subi un accident alors qu'il travaillait en France, il a droit aux mêmes prestations

qu'un résident français. Un assureur-accidents du pays de l'UE ou de l'AELE concerné (voir formulaire E 123) prend en charge les frais de traitement, puis les facture à la Suva.

Si Jean Modèle était domicilié en France et hospitalisé dans ce pays après un accident, il aurait également droit aux prestations prévues par le code français de la sécurité sociale. De même s'il était un frontalier assuré contre les accidents par le biais de son employeur suisse.

## Important pour les employeurs

Vous arrive-t-il d'envoyer des travailleurs en mission dans un pays de l'UE ou de l'AELE?

- Renseignez-vous auprès de votre caisse de compensation AVS.
- Ou employez-vous des frontaliers?
- Informez vos collaborateurs sur les prestations d'assurance.

## Important pour les travailleurs

Travaillez-vous temporairement pour votre employeur dans un pays de l'UE ou de l'AELE?

- Renseignez-vous auprès de votre employeur sur votre situation en matière d'assurance-accidents.

## Accidents non professionnels de Suisses à l'étranger

Les Suisses qui se rendent par exemple dans un pays de l'UE ou de l'AELE pour effectuer des achats et subissent un accident sont assurés selon le droit étranger. Dans les pays de l'UE, les accidents non professionnels ont le statut de maladie et relèvent de l'assurance-maladie. Les prestations fournies au patient dépendent donc aussi de l'assurance complémentaire. // hec, hga



# Escaliers: actions dans l'entreprise

## Testez vos connaissances!

Connectez-vous sur [www.suva.ch/concours](http://www.suva.ch/concours): vous remporterez peut-être l'un des dix magnifiques prix mis en jeu.



**Prix // 1<sup>er</sup> prix:** vreneli en or // **2<sup>e</sup> prix:** bon d'achat Migros d'une valeur de 200.- // **3<sup>e</sup> prix:** radio digitale // **4<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> prix:** talons antidérapants

Solution du concours «benefit» 3/2011:  
Combien de médecins d'arrondissement la Suva emploie-t-elle?

- A 15  
B 30  
 C 60

La réponse C est correcte. Les médecins d'arrondissement sont des spécialistes des lésions traumatiques et les interlocuteurs des patients, des employeurs et des gestionnaires cas de la Suva pour toute question médicale. // hga

Les gagnants ont été informés par écrit. Leur nom est publié sur [www.suva.ch/concours](http://www.suva.ch/concours).

## Conseils

- Prenez appui sur la main courante.
- Modérez votre rythme dans les escaliers et ne sautez pas de marches.
- Faites particulièrement attention au début et à la fin de l'escalier.
- Concentrez-vous sur les marches et évitez de lire ou de téléphoner.
- Chaussez-vous aussi correctement lorsque vous empruntez des escaliers chez vous.
- Si vous avez beaucoup à transporter, effectuez deux voyages. Cela vous évitera de manquer une marche.
- Allumez toujours la lumière. Cela vous évitera de trébucher sur un obstacle imprévu.
- Séchez les paliers intermédiaires.
- Remplacez les revêtements des marches ou des paliers usés ou trop anciens.

Près d'un tiers des chutes et faux pas se produisent dans les escaliers. Chacun de ces accidents coûte environ un tiers de plus qu'un accident moyen.

Dans le cadre de la campagne «trébucher.ch», la Suva a élaboré des outils destinés aux entreprises désireuses d'organiser des actions de prévention des chutes et faux pas. Vous les trouverez sur [www.suva.ch/trebucher](http://www.suva.ch/trebucher) (Actions dans l'entreprise).

La Suva propose un nouveau modèle de crampons pour la neige et le verglas. Ces talons antidérapants dispo-

nibles en plusieurs tailles coûtent 32.- la paire. Ils peuvent être commandés par téléphone au 041 419 52 22 ou à l'adresse [www.sapro.ch](http://www.sapro.ch).

### Où se produisent la plupart des accidents?

- A Au début ou à la fin de l'escalier**  
**B Dans les escaliers étroits**  
**C Dans les escaliers en moquette**

~~~~~  
Délai de participation: 20.12.2011  
[www.suva.ch/concours](http://www.suva.ch/concours)

////////////////

## Une alliance unique en faveur de la sécurité

Des fédérations des secteurs principal et secondaire de la construction ainsi que des syndicats et des concepteurs ont signé la Charte de la sécurité visant à réduire le nombre des accidents graves sur les chantiers. Une trentaine d'entreprises individuelles ont elles aussi adopté ces principes.



01 // En paraphant la Charte, les signataires ont témoigné de leur engagement commun en faveur d'une sécurité accrue sur les chantiers suisses.

Au cours des dix dernières années, plus de 280 personnes ont perdu la vie sur des chantiers. C'est là que se produisent un tiers des accidents professionnels mortels ou provoquant une invalidité grave. Sur l'initiative de la Suva, un grand nombre d'associations de la branche de la construction et de syndicats ont donc cherché à élaborer une approche innovante et non conventionnelle afin de donner davantage de poids à l'idée de sécurité sur les chantiers. En signant la Charte de la sécurité, ils ont adopté un code d'honneur par lequel ils s'engagent à observer strictement les règles de sécurité vitales sur les chantiers. Cette Charte consacre le droit pour les ouvriers de dire stop en cas de danger et de ne reprendre leur activité qu'une fois ce danger écarté, afin de pouvoir rentrer chez eux en bonne santé au terme de leur journée de travail.

### Adhérer à la Charte de la sécurité

Le 8 septembre 2011, 17 grandes fédérations des secteurs principal et secondaire de la construction ainsi que divers syndicats et concepteurs ont apposé leur signature au bas

de la Charte. Chaque entreprise individuelle a également la possibilité de signer ce document, dont l'objectif est d'obtenir une réduction de moitié du nombre d'accidents mortels et de cas d'invalidité graves dans la branche de la construction. La Charte de la sécurité appuie le projet «Vision 250 vies» de la Suva, qui vise à éviter au moins 250 accidents professionnels mortels et autant de cas d'invalidité graves dans les dix ans à venir. Cette alliance unique est aussi le symbole du partenariat social dans lequel la Suva est impliquée: son Conseil d'administration n'est-il pas composé à parts égales d'employeurs et de travailleurs qui veillent à l'élaboration de solutions équilibrées au profit des assurés?

### S'engager en faveur de la sécurité au travail

Lors de la cérémonie de signature, Ulrich Fricker, président de Direction de la Suva, a fait l'éloge de l'alliance scellée sous une forme inédite en Suisse par les associations patronales, les concepteurs et les syndicats. «Les différents acteurs présents sur les chantiers s'engagent clairement



02 // La Société Suisse des Entrepreneurs – représentée ici par son président Werner Messmer – a signé la Charte de la sécurité le 8 septembre 2011.

ensemble en faveur d'une sécurité au travail renforcée et rappellent ainsi que rien n'est plus important que la vie.» Werner Messmer, président de la Société Suisse des Entrepreneurs, a souligné quant à lui que toutes les personnes présentes sur les chantiers doivent fournir un travail professionnel en matière de sécurité et a encouragé l'ensemble des acteurs à tirer à la même corde: «Nous, les entrepreneurs, souhaitons offrir des postes de travail sans danger, à l'avenir aussi».

#### Déjà un nouveau membre: swisstaffing

L'idée véhiculée par la Charte a déjà fait de nouveaux adeptes: plus d'une trentaine d'entreprises individuelles et trois associations professionnelles, dont swisstaffing, ont elles aussi rejoint les signataires. Swisstaffing (Union suisse des services de l'emploi) représente aujourd'hui 242 entreprises sur l'ensemble du territoire national.

Texte: Roland Hügi // Photo: Photopress

www.charte-securite.ch

## A propos ... Quand la chance se déguise

La chance, on n'y peut rien; on en a ou non – ne dit-on pas, quand on veut dégager sa responsabilité, «c'est la faute à pas de chance»? On admet qu'elle nous tombe dessus: elle nous «échoit». Car le mot vient du verbe choir – à l'origine, c'était «la façon dont tombent les dés»!

Certes, mais encore faut-il savoir la saisir, reconnaître que le chiffre est favorable, en tirer parti. Du coup, on dit «chance» pour «possibilité» – et me revient en mémoire un discours de Steve Jobs, le fondateur d'Apple (j'écris peu après sa démission – un nouvel assaut du cancer).

C'était le 12 juin 2005, Jobs était invité par l'Université de Stanford à livrer sa vision de la vie à des étudiants qui recevaient leur diplôme. Lui qui n'en a aucun racontait quelques-unes des «chances» improbables qui avaient émaillé son existence – bébé destiné à l'adoption, étudiant raté, patron viré de sa propre compagnie, malade d'un cancer gravissime. Je lis sa conclusion comme le très lucide mode d'emploi des chances qui nous tombent dessus... déguisées en coups du sort.

«Votre temps est limité, ne le gaspillez pas à vivre la vie de quelqu'un d'autre, ne laissez pas le bruit des opinions des autres noyer votre voix intérieure», disait-il, «ayez le courage de suivre non le dogme mais votre cœur et votre intuition – eux savent déjà ce que vous voulez devenir.»

La chance? On l'aide à nous «échoir» en s'efforçant de percevoir notre noyau intérieur et d'oser lui faire confiance. Jobs racontait comment ce qui, sur le moment, avait surgi comme des obstacles, injustices et malheurs, se révéla plus tard, lorsqu'avec le recul il put retracer l'enchaînement des événements, des chances extraordinaires. La clef du bonheur. Et alors, comme en allemand, «chanceux» égale «heureux».

Ce discours, dont Jobs ne renia certainement rien en apprenant que le cancer allait finalement gagner, allez l'écouter ou le lire sur l'internet. Afin de ne pas laisser la chance faire tout le boulot toute seule!



Jacques Poget, chroniqueur, ancien rédacteur en chef de 24heures et président du jury du Prix Suva des Médias.



01 // Dans l'attente d'une prochaine intervention: Urs Rupper au sein de l'entreprise Andritz Hydro, fournisseur d'équipements pour centrales hydroélectriques.

# Quand chaque heure compte Urs Rupper, sauveteur

**Lorsqu'une catastrophe se produit dans le monde, Urs Rupper (40 ans) reçoit un appel de Berne. Il travaille régulièrement pour le Corps suisse d'aide humanitaire.**

Urs Rupper en est convaincu: s'il quitte le camp de réfugiés maintenant, il ne pourra plus y rentrer. Alors il attend et cela s'avère payant. Lorsque le président américain Bill Clinton arrive dans le camp de réfugiés macédonien, il se dirige vers Urs Rupper, lui serre la main et dit: «You have done a good job.» Vous avez fait du bon travail. C'était en 1999 et Urs Rupper sourit encore en regardant sa main droite lorsqu'il en parle.

Membre du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) depuis plus de dix ans, il sauve et dégage des victimes après un tremblement de terre ou se rend dans des zones de crise avec une équipe d'intervention d'urgence pour distribuer du matériel de secours. Sa spécialité est la logistique.

## Evacué du Kosovo

«Etudiant, je savais déjà que je voulais m'investir à l'étranger», dit-il. Après un diplôme d'ingénieur électricien, il se rend au Kosovo en 1999 en qualité d'observateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), afin de vérifier le respect du cessez-le-feu. Il est évacué deux mois plus tard lorsque l'Otan débute ses frappes aériennes. Puis il s'envole pour la Macédoine où il forme des troupes britanniques et françaises de l'Otan au montage de tentes pour les camps de réfugiés, sur mandat du CSA.

Depuis, il effectue en moyenne deux interventions humanitaires par an. Rupper affirme sa volonté d'aider les autres. «En plus, ce travail me plaît, car il me permet d'utiliser pleinement mes capacités», à Banda Aceh, au Pakistan, en Haïti ou au Japon.

Ses capacités résident dans l'organisation et la gestion; il est patient, déterminé et capable d'essuyer des revers, des qualités qu'il a perfectionnées dans l'armée comme capitaine et dans son métier de chef de projet en hydroélectricité. Son employeur, l'équipementier hydraulique Andritz Hydro, profite aussi de son expérience internationale. Rupper négocie avec des clients étrangers.

Andritz Hydro le laisse gérer son temps entre travail et interventions humanitaires, à la seule condition qu'il ne parte pas plus de trois semaines d'affilée. Employé à 60 %, Rupper, qui est aussi développeur indépendant de petites centrales hydrauliques, apprécie cette liberté.

## Recherches dans les décombres au Japon

Outre ses supérieurs, ses collaborateurs doivent eux aussi se montrer flexibles: lorsque la terre tremble en Haïti à 23 heures (heure suisse) en janvier 2010, Urs Rupper reçoit l'appel du CSA à 5 h 15. Peu après 8 heures, il est dans le hall de départ de l'aéroport de Zurich. Sa mission: en tant que chef support, préparer le terrain pour une intervention immédiate. N'ayant pas de famille, il est également flexible sur le plan privé.

Sa dernière intervention s'est déroulée au Japon après le tsunami. Avec l'équipe suisse composée de 23 personnes et de 9 chiens de recherche, ils ont tenté de retrouver des survivants parmi les décombres trois jours durant. «Les chiens ont réagi à trois reprises», dit-il. Le travail était alors terminé pour les Suisses, les pompiers locaux s'occupant du dégagement. Rupper ne connaît pas le résultat. L'organisation est différente à chaque intervention. Une seule constante: les équipes de maîtres-chiens ne mêlent jamais plusieurs langues et cultures. «L'efficacité est une question de vie ou de mort. Chaque heure compte.»

## Des décisions difficiles

Il y a évidemment des interventions pour lesquelles on se demande après coup si les recherches auraient dû être prolongées. «La décision d'arrêter les recherches n'est jamais prise à la légère; les représentants de l'ONU et les autorités locales y sont systématiquement associés.» A Padang (Indonésie), après le séisme de 2009, aucun survivant n'a été sauvé par l'équipe suisse. «On peut alors se demander à quoi tout cela a servi.» Rupper connaît la réponse: «Pour surmonter une catastrophe sur le plan psychique, il est essentiel de pouvoir rendre aux familles les corps de leurs proches.»

De retour en Suisse, Urs Rupper aborde bon nombre de problèmes avec le sourire. «On devient simplement un peu plus serein.»

**Texte: Gabriela Hübscher // Photo: Dominik Wunderli**

//////////

[www.skh.ch](http://www.skh.ch); [www.andritz-hydro.com](http://www.andritz-hydro.com)



**Huit règles vitales pour la maintenance**

des machines et installations  
Support pédagogique

**Objectif de formation**  
Les travailleurs qui effectuent des travaux de maintenance connaissent et appliquent systématiquement ces huit règles vitales.

**Formateurs**  
Personnel d'encadrement, spécialistes en maintenance, privilégiés à la sécurité, personnes de contact pour la sécurité au travail PERICO, entrepreneurs.

**Temps requis**  
- 10 min par règle.

**Cas de formation**  
Sur le lieu de travail.



01



**Dix règles vitales pour le travail en forêt**



02



**Un coup d'œil sur l'étiquette peut éviter le pire.**

Les produits chimiques dangereux sont munis d'une étiquette spéciale. Pour mieux vous protéger, lisez les conseils de précaution.



06



Entrez en un seul clic:  
[www.suva.ch/maison-amiante](http://www.suva.ch/maison-amiante)



Nous vous invitons à visiter la Maison de l'amiante pour mieux connaître les zones à risque et les mesures de protection requises. Les bâtiments construits avant 1990 renferment encore souvent de l'amiante.



06



**Attention: restez sur les chemins balisés lors de vos randonnées.**

D'autres conseils pour prendre du plaisir lors de vos randonnées:

- Choisissez un itinéraire dont la durée et la difficulté sont adaptées à vos capacités physiques.
- Quelles sont les prévisions météorologiques?
- Prenez des chaussures de randonnée avec semelles profilées en caoutchouc.
- N'oubliez pas d'emporter une protection contre la pluie et le soleil. Une trousse de secours, une carte de secours et un téléphone portable pour les cas d'urgence.
- Observez l'évolution du temps: en cas de doute, rebroussez chemin!



06



07

**01**

**Sécurité lors des travaux de maintenance**

Les travaux de maintenance occasionnent de nombreux cas d'invalidité et de décès.

La Suva vient de lancer la campagne «Maintenance sûre» (voir article p. 12) pour sensibiliser les travailleurs, auxquels sont destinés les moyens d'information et le matériel ci-après:

«Huit règles vitales pour la maintenance» // Dépliant pour les travailleurs // 12 pages // Réf. 84040.f

«Huit règles vitales pour la maintenance» // Support pédagogique pour les supérieurs // Dossier comprenant 16 pages volantes // Réf. 88813.f

Jeu d'autocollants avec conseils de maintenance // Format A4 // Réf. 77231.f

Etiquette «Maintenance! Installation bloquée par...» // Format 70 x 140 mm // Réf. 88262.f

Bloc Post-it «Maintenance» // Format 98 x 73 mm // Réf. 88264.f

**02**

**Règles vitales pour le travail en forêt**

Une quarantaine de personnes ont perdu la vie lors des travaux effectués en forêt au cours des dix dernières années. Le secteur forestier présente le risque d'accidents professionnels mortels le plus élevé. Pour améliorer la situation, la Suva a élaboré «Dix règles vitales pour le travail en forêt» avec le concours des représentants des travailleurs et des employeurs. Lorsque ces règles sont observées de manière conséquente, on peut s'attendre à une diminution significative des cas de décès et d'invalidité. Les «Dix règles vitales pour le travail en forêt» sont regroupées dans un dépliant illustré qui s'adresse à l'ensemble des professionnels de la forêt.

Dix règles vitales pour le travail en forêt // Dépliant // 14 pages // Réf. 84034.f

## 03

### Comment transportez-vous les liquides facilement inflammables?

Le transport de liquides facilement inflammables dans les entreprises est une opération délicate. Le risque est particulièrement élevé lorsqu'un conteneur est endommagé et que des substances facilement inflammables s'en écoulent, pouvant provoquer des atteintes à la santé, des incendies et des explosions. La Suva vient de publier une nouvelle fiche thématique consacrée aux prescriptions de sécurité à observer pour le transport de liquides facilement inflammables à l'intérieur des entreprises. Cette publication vous permettra de faire un tour d'horizon des exigences requises en la matière.

**Transport de liquides facilement inflammables au sein de l'entreprise. En toute sécurité d'un lieu à l'autre** // Fiche thématique // Réf. 33038.f

## 04

### Fiches thématiques pour la branche de la construction

Les fiches thématiques suivantes peuvent être directement téléchargées au format PDF sur [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f). Elles n'existent pas sous forme d'imprimés.

**Travaux sur cordes** // Réf. 33016.f

**Travaux dans des zones exposées aux dangers naturels** // Réf. 33019.f

**Platelages de ponts de ferblantier** // Réf. 33021.f

**Parois de retenue sur le toit** // Réf. 33023.f

**Toitures résistantes à la rupture ou à résistance limitée à la rupture** // Réf. 33027.f

## 05

### Listes de contrôle

Nouvelles listes de contrôle pour la détermination des dangers et la planification des mesures dans les entreprises:

**Locaux frigorifiques** // Réf. 67181.f

**Achat de meubles et accessoires pour travail sur écran (édition entièrement remaniée)** // Réf. 67050.f

## 06

### Affichettes pour les entreprises

**Un coup d'œil sur l'étiquette peut éviter le pire.** // Format A4 // Réf. 55296.f

**Dans les escaliers, regardez où vous mettez les pieds. Et tenez bon la rampe!** («trébucher.ch») // Format A4 // Réf. 55297.f

**Entrez en un seul clic: [www.suva.ch/maison-amiante](http://www.suva.ch/maison-amiante)** // Format A4 // Réf. 55298.f

**Attention: restez sur les chemins balisés lors de vos randonnées** // Format A4 // Réf. 55299.f

## 07

### Offre spéciale d'automne: set de protection des yeux et de l'ouïe

Profitez de notre offre spéciale: avec chaque paire de lunettes de protection Profi 1100 avec étui, nous vous offrons une paire de tampons auriculaires ARTIFIT Standard emballés dans un petit coffret pratique.

Prix par set: CHF 22.00, rabais de quantité à partir de 10 sets (TVA comprise, livraison franco de port). Offre valable jusqu'au 31.12.2011 (jusqu'à épuisement du stock).

**Offre spéciale d'automne SuvaPro (réf. 36246)** //

[www.sapros.ch/suvapro/offre-speciale](http://www.sapros.ch/suvapro/offre-speciale) // [sicherheitsprodukte@suva.ch](mailto:sicherheitsprodukte@suva.ch) // Tél. 041 419 52 22

## 08

### Chômage et accident? Informations de A à Z

Les personnes sans emploi ayant droit à l'indemnité de chômage sont assurées à la Suva. La brochure «Assurance-acci-

dents et chômage de A à Z» répond aux questions le plus fréquemment posées à ce sujet, par exemple:

- Quelles conditions une personne au chômage doit-elle remplir pour bénéficier de l'assurance?
- Début et fin de la couverture d'assurance?
- De quelle manière les personnes au chômage sont-elles assurées durant un engagement dans le cadre d'un programme d'occupation?
- Quelles sont les prestations d'assurance?

**Chômage et accident? Informations de A à Z** // 12 pages A5 // Réf. 2729.f

## 09

### Ecouter au lieu de lire les articles dans «benefit»

Vous manquez parfois de temps pour lire tout ce qui vous intéresse? Savez-vous que vous pouvez également écouter des articles sélectionnés du magazine des clients «benefit»? Par exemple lors de vos travaux de rangement au poste de travail. Vous pouvez vous abonner aux podcasts au moyen d'un abonnement sur iTunes ou les télécharger ou les écouter directement sur le site Internet de la Suva.

[www.suva.ch/podcast-f](http://www.suva.ch/podcast-f)

## Newsletter

Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services. // [www.suva.ch/newsletter-f](http://www.suva.ch/newsletter-f)

### Commandes en ligne

La plupart des publications Suva présentées ci-dessus peuvent aussi être consultées, imprimées et commandées à partir de notre site Internet. // [www.suva.ch/waswo-f](http://www.suva.ch/waswo-f)



## Nouvelle appli pour Smartphones



Les sommets alpins sont déjà saupoudrés de neige. La nouvelle version de l'appli Slope Track pour iPhone arrive à point pour l'hiver. C'est le bon moment pour la télécharger gratuitement sur votre Smartphone: cette appli qui enregistre les descentes (parcours, dénivelé, vitesse, etc.) signale aussi les risques particuliers. A partir de fin novembre, les utilisateurs de Smartphones seront d'autant plus nombreux à pouvoir en bénéficier: Slope Track sera disponible sur Android, et en version anglaise, tout cela gratuitement, bien entendu. Les abonnés à la Newsletter Suva seront informés dès que l'appli sera sur App-Store ([www.suva.ch/newsletter-f](http://www.suva.ch/newsletter-f)).

La nouvelle version permet de visualiser les descentes sous forme de statistiques en 3D et de les partager avec des amis sur Facebook ou par e-mail. La nouvelle appli sait faire bien plus de choses que de renseigner sur l'état des pistes. La nouvelle fonction «Check» est particulièrement alléchante: elle donne des informations sur la météo et permet d'utiliser des Webcams pour repérer la neige fraîche. La nouvelle version de Slope Track fournit aussi des renseignements sur les conditions d'enneigement dans la vallée et en montagne, et fournit la liste des pistes et des téléskis ouverts. La Suva a transformé son appli en véritable guichet de renseignements avec le concours de Suisse Tourisme. // **sbj**

